



AVIS

A l'occasion des votations fédérales concernant :

- *L'arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres*
- *L'initiative populaire « Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables) »*
- *L'initiative populaire « Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous »*

Les bureaux de vote seront ouverts selon les horaires suivants :

Au Bouveret (Villa Nauplia) et **aux Evouettes** (Salle Tauredunum)

✚	samedi	22 septembre 2018	de 19 h 00	à 20 h 00
✚	dimanche	23 septembre 2018	de 10 h 30	à 11 h 30

1. **Au bureau de vote : Veillez vous munir impérativement de la feuille de réexpédition**

2. **Par correspondance**

a) par la poste : l'enveloppe de transmission postée, avec la feuille de réexpédition **dûment signée**, doit parvenir à la commune au plus tard le vendredi précédant le scrutin (21.09.2018)

b) en déposant votre enveloppe de transmission, avec la feuille de réexpédition **dûment signée**, dans l'urne prévue à cet effet au bureau communal, selon les horaires suivants :

lundi, mardi et jeudi	de 10h00 à 11h30	et de 15h30 à 17h00
mercredi	de 10h00 à 11h30	et de 15h30 à 18h30
vendredi	de 10h00 à 11h30	



- **Les enveloppes déposées dans la boîte aux lettres du bureau communal seront considérées comme nulles.**

- **Une personne = une enveloppe de transmission** (chaque votant doit utiliser sa propre enveloppe de transmission. Il n'est pas possible de regrouper des envois de plusieurs votants dans une seule enveloppe).

**Administration communale
de Port-Valais**

Port-Valais, août 2018